

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVELADE

Département des Pyrénées-Atlantiques

## SEANCE DU 13 AVRIL 2015

---

Nombre de conseillers en exercice : 11                      Présents : 8  
Date de la Convocation : 03/04/15                      Date d’Affichage : 03/04/15

L’an deux mille quinze et le treize avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORERE Jean-Claude.

**Présents** : Mme DABADIE Laure, M. PLAA Didier,  
Mme CAMPAGNE-IBARCQ Valérie, M. LAMARQUE Jean,  
M. MORERE Jean-Claude, Mme CHADES Nadine  
Mme ALMEIDA-APARICIO Laëtitia, Mme TARAIRE Christelle

**Absents excusés** : M. TOUCHARD Alain, M. DA FONSECA José

**Absents excusés ayant donné procuration** : M. GALLARDO Manuel

**Secrétaire de séance** : Mme DABADIE Laure

---

### ***Vote du compte de gestion 2014 – Délibération n° 2015-5***

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur le Percepteur d’Orthez à la clôture de l’exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Les membres du Conseil Municipal, oui l’exposé du maire, après en avoir délibéré :

VOTE le compte de gestion 2014, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l’exercice.

---

### ***Vote du compte administratif 2014 – Délibération n° 2015-6***

Le Conseil Municipal vote le compte administratif de l’exercice 2014 présenté par M. Didier PLAA, 2<sup>ème</sup> adjoint, et arrête ainsi les comptes :

#### **Investissement :**

Dépenses :	Prévus :	455 819,32 €
	Réalisés :	151 957,50 €
	Restes à réaliser :	195 453,93 €

Recettes :	Prévus :	455 819,32 €
	Réalisés :	182 260,28 €

---

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVELADE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques

**Fonctionnement :**

Dépenses :	Prévus :	430 187,00 €
	Réalisés :	149 427,05 €

Recettes :	Prévus :	430 187,00 €
	Réalisés :	179 906,47 €

**Résultats de clôture de l'exercice :**

Investissement :	30 302,78 €
Fonctionnement :	30 479,42 €
Résultat global :	60 782,20 €

---

***Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2014 –  
Délibération n° 2015-7***

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2014 statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,  
Considérant les éléments suivants (exprimés en euros) :

**POUR MEMOIRE :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	247 030,11
Résultat d'investissement antérieur reporté	-2 163,96

**SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2014**

Solde d'exécution de l'exercice	30 302,78
Solde d'exécution cumulé	28 138,82

**RESTES A REALISER AU 31/12/2014**

Dépenses d'investissement	195 453,93
Solde	-195 453,93

**BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT A LA DATE DU 31/12/2014**

Rappel du solde d'exécution cumulé	28 138,82
Rappel du solde des restes à réaliser	-195 453,93
Solde	-167 315,11
Besoin de financement total	<b>167 315,11</b>

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

Résultat de l'exercice	30 479,42
Résultat antérieur	247 030,11

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVELADE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques

Total à affecter **277 509,53**

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

**AFFECTATION**

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement – Recette au compte 1068 sur BP 2015	167 315,11
2) Affectation complémentaire en « Réserves » Recette au compte 1068 sur BP 2015	0,00
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2015 (Report à nouveau créditeur) – R002	110 194,42
<b>TOTAL</b>	<b>277 509,53</b>

---

**Vote des taux 2015 –  
Délibération n° 2015-8**

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être votés les taux des impôts.

Monsieur le Maire propose de voter les taux suivants :

Taxe	Base	Taux proposé	Produit
Taxe d'habitation	246 100	13,44	33 076
Foncier bâti	163 000	16,00	26 080
Foncier non bâti	20 800	63,80	13 270
<b>TOTAL</b>	<b>429 900</b>		<b>72 426</b>

---

**Même séance : attribution des subventions aux associations**

Le conseil municipal étudie les demandes de subventions adressées par les associations. Il décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

ACCA de Sauvelade	175,00
ADMR	80,00
Amicale des sapeurs pompiers	50,00
APPMA	80,00
Aide et maintien	80,00
Association Demain ensemble	80,00
APE Sauvelade Vielleségure	260,00
La mémoire du canton	45,00
Comice agricole de Sauvelade	80,00

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVELADE

Département des Pyrénées-Atlantiques

Comité des fêtes de Sauvelade		350,00
FNACA		80,00
Vivre ensemble		50,00

---

## ***Budget primitif 2015 – Délibération n° 2015-9***

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2015 :

- Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes : 390 007.43 €,
- Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes : 268 201.42 €

---

## ***Location du logement de l'école – Délibération n° 2015-10***

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est propriétaire d'un logement de type T3 situé dans l'enceinte de l'école.

Il fait part au conseil municipal de la demande formulée par Mme Espérance HERNANDEZ tendant à l'occupation du logement en cause pour en faire son habitation principale.

Il invite donc le conseil à se prononcer sur cette affaire et dépose sur le bureau le projet de contrat de location qu'il a établi à cet effet.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

Le Conseil municipal,

- Décide de louer à Mme Espérance HERNANDEZ, aux fins d'habitation principale, le logement situé dans l'enceinte de l'école.
- Fixe à six ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015 la durée de la location et à 420 € (quatre cent vingt euros) le montant mensuel du loyer.
- Approuve le projet de bail tel qu'il lui est présenté par le Maire.
- Autorise le Maire à signer le contrat à intervenir avec le futur locataire.

---

## ***Exonération temporaire des frais de location du complexe multiservice – Délibération n° 2015-11***

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la location-gérance du multiservice, situé complexe de l'abbaye, a été attribuée à M. Wilfried ARRIEUX et que le montant du loyer a été fixé à 250 € par mois.

M. ARRIEUX a commencé son activité au 1<sup>er</sup> avril 2015. Afin d'aider ce jeune entrepreneur à démarrer en lui assurant une avance de trésorerie et de l'accompagner dans

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVELADE**

Département des Pyrénées-Atlantiques

la mise en route de son activité, Monsieur le Maire propose d'exonérer M. ARRIEUX des frais de location du multiservice pour une période allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai 2015.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

Le Conseil municipal,

- Décide d'exonérer M. ARRIEUX du montant des loyers d'avril et mai 2015 dus au titre de la location-gérance du complexe multiservice.
- Charge le Maire d'informer de la présente décision : M. Wilfried ARRIEUX et M. le Percepteur d'Orthez

---

### ***Délai d'exécution du marché de rénovation d'un logement communal – Délibération n° 2015-12***

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les entreprises ont dépassé le délai d'exécution des travaux de rénovation du logement de l'école. Sont concernées la SARL ETS Sarthou, l'entreprise BAREILLE, la SARL Bâtiment Mousist et la SARL CTLEC Aquitaine.

C'est pourquoi le maire demande au conseil s'il est d'accord pour lever les pénalités de retard aux entreprises.

Le Conseil municipal, oùï l'exposé du Maire,

- Décide à l'unanimité des présents de lever les pénalités de retard pour toutes les entreprises concernées dans le cadre du marché de rénovation du logement de l'école.
- Charge le Maire d'informer de la présente la trésorerie d'Orthez.

---

### ***Même séance : école***

Le maire informe l'assemblée que la maîtresse de l'école de Sauvelade organise une soirée d'observation des étoiles avec Lacq Odyssée le mercredi 6 mai.

*Plus aucune question n'étant soulevée par l'assemblée, la séance est levée à 21h.*